



# Règlement marché de Noël le samedi 14 décembre 2024

Mairie de Vizille

Tél. 04.76.78.86.45

droitdeplace@ville-vizille.fr

## RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Le présent document lie la Mairie de Vizille en tant qu'organisateur d'une part et les exposants d'autre part.

### **ORGANISATEUR :**

MAIRIE DE VIZILLE  
Place Stalingrad  
38220 VIZILLE  
Tél. : 04.76.78.99.00

### **DATES, HORAIRES et LIEUX :**

Le samedi 14 décembre 2024 de 11h jusqu'à 21h Place du Château

### **INSTALLATION DES STANDS :**

Le samedi à partir de 8h30 (pas d'installation acceptée avec accès véhicule après 11h).

### **QUALITE des PARTICIPANTS :**

Les personnes autorisées à participer au marché :

- Professionnels
- Associations vizilloises
- Particuliers

### **PLIAGE DU MARCHÉ :**

Possible avant 21h, mais accès proche des stands avec véhicule pas forcément facile selon les emplacements.

**Nous attirons votre attention sur le fait qu'il ne sera pas toléré de mouvement de véhicule durant les heures d'ouverture du marché.**

## LES STANDS DU MARCHÉ

### **L'implantation du Marché :**

Le Marché se déroulera en plein air.

Le stationnement sera interdit et règlementé par un arrêté Municipal. **Tous les véhicules appartenant aux exposants devront être impérativement stationnés sur un parking (proche de la place).**

### **Emplacement type**

Les emplacements seront attribués prioritairement en fonction des besoins en électricité et des installations fixes prévues par la ville, puis en fonction d'une harmonisation.

Les décisions finales appartiendront aux placiers de la ville de Vizille (police municipale).

### **Électricité**

Les besoins en électricité, nombre d'appareil et leur puissance sont impérativement à préciser pour une bonne gestion des emplacements.

Il ne sera pas possible d'installer du matériel électrique autre que celui décrit lors de l'inscription.

MATERIEL NON HOMOLOGUE - HALOGENE ET CHAUFFAGE ELECTRIQUE SONT INTERDITS

**Les rallonges électriques à dérouleur doivent impérativement être déroulées en totalité, pas de prise non conforme ou bricolée, pas d'abus de prise multiple, ceci en raison des normes de sécurité. Ne pas installer d'éclairage trop près des toiles pour ne pas les brûler.**

Chaque utilisateur de stand demeurera responsable de son installation électrique et des conséquences des défauts et des dysfonctionnements que celle-ci aurait pu entraîner sur l'ensemble du dispositif.

**Prévoir des rallonges électriques et prise multiple ainsi que tout matériel pour éclairer votre stand.**

**Gaz :**

Installation autorisée en respectant un matériel aux normes et en cours de validité

***PACK prêt de matériel (particulier et association)***

Le bénéficiaire s'engage à prendre soin et à utiliser le matériel mis à disposition par la Commune pendant toute la durée de la présente convention.

Le matériel mis à disposition devra être restitué, nettoyé et correctement conditionné.

**PARTICIPATION FINANCIERE**

Il est demandé un règlement de 1.10 € du ml pour l'emplacement d'un stand et 1.15 € du ml pour l'électricité.

Un chèque de caution de 50 euros vous sera demandé avec le dossier d'inscription. Le chèque vous sera remis lors de l'installation. A défaut, il sera encaissé en cas d'absence non justifiée.

**COMMUNICATION**

La communication de l'événement est réalisée par la municipalité de Vizille qui se chargera d'informer les médias locaux, la presse, la Métropole, les municipalités avoisinantes et les associations. Les exposants réalisant des mailings de leur clientèle s'engagent à mentionner le Marché de Noël de Vizille.

**INSCRIPTION**

Les inscriptions sont à faire à l'aide du bulletin joint, IMPERATIVEMENT au plus tard le **23 novembre 2024** par mail

- [droitdeplace@ville-vizille.fr](mailto:droitdeplace@ville-vizille.fr)

ou par courrier :

- Mairie de Vizille, Service des Droits de Place, Place Stalingrad 38220 VIZILLE.

**SELECTION :**

Selon le nombre d'exposant, une sélection pourrait être faite qui prendra en compte la qualité des produits proposées, la nécessité d'une offre dans des domaines différents et varié.

LA QUALITE D'EXPOSANT IMPLIQUE LA CONNAISSANCE ET L'ACCEPTATION DU PRESENT PROTOCOLE.

**Exemplaire à conserver**